

Questions orales

fait qu'une fuite qui vise certainement à détruire ma réputation et ma crédibilité ait été délibérément transmise à la presse et que la presse l'ait traitée de cette façon. Je pense surtout à l'article éditorial publié dans le *Sun* ce matin ou hier matin, qui est tout à fait injurieux, inexact et venimeux.

DEMANDE DE DÉPÔT DES DIRECTIVES RELATIVES AUX
DÉPISTAGES SÉCURITAIRES—L'AUTORISATION DE LA
PERQUISITION DANS LES BUREAUX DU «SUN» DE TORONTO

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre songera-t-il à communiquer à la Chambre et au Canada les lignes directrices relatives aux activités de la Gendarmerie royale à cet égard? En outre, peut-il garantir à la Chambre, puisqu'il semble assez inquiet des activités du *Sun*, qu'aucun membre du cabinet n'a autorisé la perquisition effectuée ce matin par la Gendarmerie royale dans les bureaux du *Sun* de Toronto.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'en crois pas mes oreilles, monsieur l'Orateur. Si c'est vrai...

* * *

LES AÉROPORTS

LA CONSTRUCTION ET LA MODERNISATION DES AÉROPORTS
DES PETITES LOCALITÉS—LA DATE DE L'ANNONCE DES
SUBVENTIONS

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Son ministère a averti certains députés qu'on annoncerait en mars les subventions accordées pour la construction d'aéroports et la modernisation de ceux des petites localités. Le ministre peut-il dire à la Chambre à quelle date sera faite cette déclaration car de nombreuses localités souffrent sérieusement des délais apportés et de l'incertitude régnant au sujet des financements annoncés.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de date immédiate à annoncer, mais je prends bonne note de l'instance du député et examinerai la question.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA POSSIBILITÉ D'INTERDIRE AUX SOCIÉTÉS TÉLÉPHONIQUES
D'ÉTAT DE POSSÉDER DES INSTALLATIONS DE
CÂBLODISTRIBUTION—L'OPPORTUNITÉ DE LA TENUE
D'AUDIENCES PUBLIQUES

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. À la suite de mon intervention d'hier, il est clair que le ministre a eu des conversations avec plusieurs ministres des Communications, et particulièrement avec ceux du Manitoba et de la Saskatchewan, au sujet de la possession

d'installations de câblodistribution par des compagnies téléphoniques d'État, alors même que cette question est en instance devant le CRTC et le Parlement. Je me demande si le ministre pourrait assurer à la Chambre, avant toute modification de la politique gouvernementale à l'égard de la possession d'installations de câblodistribution, qu'on autorisera le CRTC à tenir des audiences publiques où seront entendues toutes les parties intéressées, ou tout au moins qu'on renverra la question à un comité de la Chambre, pour que d'autres parties puissent faire entendre leurs points de vue?

[Français]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, je suis un peu confuse quant au sens réel de la question de l'honorable député. Si, par sa question, il entend la propriété de l'infrastructure de la câblodiffusion, je puis lui répéter qu'il n'y a pas de changement de politique dans ce sens. Le CRTC continue toujours d'exiger, comme condition à l'attribution des permis, que les entreprises de câblodiffusion possèdent la plus grande partie de l'infrastructure, quoique le CRTC n'ait jamais élevé cette condition au niveau d'une politique générale.

Je le répète, j'ai discuté avec les ministres de la Saskatchewan, du Manitoba et avec certaines autres personnes du problème de la propriété de l'infrastructure de la câblodiffusion. Est-ce que j'en ai discuté en rapport avec les demandes qui se trouvent présentement devant le CRTC pour l'attribution de permis? Non. J'en ai discuté seulement en termes généraux, parce que c'est un problème qui intéresse les ministres des Communications des provinces. Je n'ai aucunement l'intention d'intervenir de quelque manière que ce soit dans le processus de réglementation du CRTC.

[Traduction]

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'apprécie la réponse assez longue du ministre. Vu l'importance de la question et le fait que des discussions ont lieu avec les ministres de la Saskatchewan et du Manitoba au sujet de la possession d'installations de câblodistribution par des compagnies téléphoniques d'État et qu'il y a d'autres secteurs que la chose intéresse, est-ce que l'on ne pourrait pas charger le CRTC d'entendre toutes les parties intéressées en audience publique, puisque certaines n'ont évidemment pas eu l'occasion d'en discuter avec le ministre? Si cela n'est pas possible, le ministre pourrait-il discuter avec le leader de la Chambre la possibilité de constituer un comité pertinent chargé de discuter et d'organiser des audiences sur cette très importante question?

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, l'idée est intéressante. À un certain moment, je pense que toute cette question de la propriété pourrait être confiée au CRTC pour qu'il la soumette à une audience publique. Ce serait une façon de discuter la question. On peut évidemment aussi opter pour une politique générale de la propriété du matériel de télévision, que nous examinerons, les ministres provinciaux et moi-même. Ultérieurement, lorsque la phase II de la législation sera étudiée à la Chambre, après que je l'aurai déposée, on y verra peut-être un plus clair dans la façon de transmettre peut-être au CRTC les questions de politique générale.